

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 17 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs A. CHIRAUSSSEL (proc de G. DOZ), M. BOUSCHON (proc de ALLAMEL), S. CIVIER (proc de F NOGIER), P. GAILLARD (proc de C. FAURE), G. JALADE (proc de A. BASTIDE), A. LOYET (proc de J. DURIEU), B. PERRUSSET (proc de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R THIOILLIERE, L. BUFFET (proc de JC. COURT), JY. PONTIER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de A. LACOSTE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA).
Mesdames MC SAUSSAC, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Absents : 8

Date de convocation : 11/12/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. MANENT et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : DM N° 2 Budget Principal 2019

La décision modificative ci-après présentée s'équilibre en dépenses et recettes à 318 150,00 € dont :

- Section de fonctionnement : 34 150,00 €
- Section d'investissement : 284 000,00 €

répartis par sections, chapitres et articles ainsi qu'il suit.

• **Section de fonctionnement :**

➤ Dépenses : 34 150,00 €

Chapitre 014 Atténuations de produits : + 5 300,00 €

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : + 12 500,00 €

Chapitre 68 Dotations aux amortissements et provisions + 16 350,00 €

➤ Recettes : 34 150,00 €

Chapitre 013 Atténuations de charges : + 34 150,00 €

• **Section d'investissement :**

➤ Dépenses : 284 000,00 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelle t + 284 000,00 €

➤ Recettes : 284 000,00 €

Chapitre 16 - Emprunts : + 284 000,00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-6419-01 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 150,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 150,00 €
D-739118-01 : Autres reversements de fiscalité	0,00 €	5 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	5 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6748-01 : Autres subventions exceptionnelles	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-01 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	16 350,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	16 350,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	34 150,00 €	0,00 €	34 150,00 €
INVESTISSEMENT				
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	284 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	284 000,00 €
D-2115-810 : Terrains bâtis	0,00 €	284 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	284 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	284 000,00 €	0,00 €	284 000,00 €
Total Général	318 150,00 €		318 150,00 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- D'approuver la décision modificative n°2 du budget principal 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 318 150,00 €, dont 34 150,00 € en section de fonctionnement et 284 000,00 € en section d'investissement.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 18 décembre 2019

Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20191217-DEL17122019-37-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019